

RÈGLEMENTS

1. PARTICIPATION

- A. Ce tournoi est sanctionné et régie selon les règlements administratifs de Hockey Québec.
- B. La direction du tournoi n'est pas responsable des accidents, de la perte ou du vol d'équipements qui pourraient survenir durant ce tournoi.
- C. Toutes les équipes seront responsables de leur hébergement. Le tournoi fournira une liste des sites d'hébergement.
- D. Avoir en sa possession, pour la première joute, les documents suivants ;
 - *Calendrier des parties de la ligue*
 - *Formulaire d'enregistrement d'équipe de HQ approuvé et signé.*
 - *Feuilles roses des 5 dernières parties*
 - *Permis de tournoi*
 - *Attestation signée des règlements*

2. JOUTES

- A. ENDROIT
Les joutes seront disputées à l'aréna Jérôme Cotnoir ou à tout autre endroit désigné par la direction du tournoi.
- B. HEURE D'ARRIVÉE
Chaque équipe doit se présenter à l'aréna au moins une heure avant l'heure prévue pour la rencontre. **(1h30 avant pour la première joute)**
Un représentant du tournoi sera présent à l'entrée des joueurs à l'arrivée des équipes pour faire signer les joueurs sur un formulaire prévu à cet effet. Les joueurs doivent signer en présence de ce représentant.
- C. Si un joueur arrive en retard, il devra aller signer le formulaire au bureau du registraire avant de s'habiller et de prendre part à la partie.
- D. Le représentant du tournoi fera ensuite vérifier le formulaire que les joueurs auront signé par l'entraîneur de l'équipe. Celui-ci devra effectuer les corrections nécessaires (ajout de joueurs, joueurs suspendus, joueurs affiliés, personnel qui sera présent sur le banc, etc.).
- E. **Toute personne présente derrière le banc** (joueurs, entraîneur, entraîneurs adjoints, soigneur, préposé aux bâtons, etc.) **doit être inscrite sur le formulaire d'enregistrement d'équipe.**

TRÈS IMPORTANT :

Aucune correction faite à la main ne sera acceptée sur les formulaires d'enregistrements informatisés.

F. DEVANCEMENT DE PARTIE

La direction du tournoi se réserve le droit de devancer d'un maximum de 15 minutes une rencontre prévue à la programmation régulière si elle en voit la nécessité. Dans cette éventualité les équipes en seront avisées.

G. COULEUR DES CHANDAILS

L'équipe receveuse (locale) portera les gilets blancs et l'équipe visiteuse ceux de couleur. Lorsque, suivant l'opinion des responsables du tournoi et de l'arbitre en charge de la rencontre, les couleurs des chandails des concurrents ne font pas assez contraste, l'équipe qui est visiteur devra changer de chandails. D'autres chandails seront alors fournis par le tournoi si nécessaire. Toute équipe qui refusera de se conformer à cette décision pourra être disqualifiée du tournoi.

H. OFFICIELS

Les arbitres, marqueurs et chronométreurs sont désignés par l'association des Arbitres de la Mauricie.

I. Un joueur qui ne joue pas lors d'une joute ne peut se trouver sur le banc de son équipe.

3. DURÉE DES JOUTES

A. 3 périodes de 12 minutes chronométrées.

B. Il y aura une période de repos de 10 minutes par partie, le temps de refaire la surface glacée.

C. Si après deux périodes, une différence de 5 buts est atteinte, le temps de la troisième période sera non chronométré, ceci jusqu'à la fin de la partie.

D. Si après deux périodes ou au cours de la troisième période, la différence dans le pointage est de 7 buts, le match sera arrêté. (**Article 9.6.5 de Hockey Québec**)

E. Lors des joutes de **Demi-Finale et Finale**, un temps d'arrêt d'une durée de trente (30) secondes sera accordé à l'équipe qui en fera la demande à l'arbitre de la joute. (**1 seul temps d'arrêt par équipe**)

N.B. EN TOUT TEMPS, LA DIRECTION DU TOURNOI SE RÉSERVE LE DROIT D'ARRÊTER UNE JOUTE EN COURS SI LE DÉROULEMENT DE CETTE JOUTE EST TEL QUE LA SÉCURITÉ DES PARTICIPANTS EST COMPROMISE. LE RÉSULTAT DE LA JOUTE SERA ALORS CELUI QUI PRÉVALAIT AU MOMENT DE L'ARRÊT DE LA JOUTE.

4. SUPPLÉMENTAIRES

JOUTES PRÉLIMINAIRES

Les [articles 9.7.1 et 9.7.2](#) du livre des règlements administratifs de Hockey Québec s'appliquent.

DEMI-FINALES ET FINALES

L'[article 9.7.3](#) du même livre s'applique.

5. ÉLIMINATIONS

CLASSE BB — AA

Toutes les équipes ont une joute préliminaire qui leur permet de se classer par la suite dans une fausse double élimination. Toutes les joutes sont à finir, c'est-à-dire qu'il y aura supplémentaire en cas d'égalité après la troisième période.

CLASSES B — A

Toutes les équipes ont une joute préliminaire qui leur permet de se classer par la suite dans une fausse double élimination. Toutes les joutes sont à finir, c'est-à-dire qu'il y aura supplémentaire en cas d'égalité après la troisième période.

6. ABANDON D'UNE ÉQUIPE

Si une équipe se désiste avant ou en cours de tournoi, l'équipe adverse sera considérée comme ayant gagné la joute par défaut par la marque de 1 à 0. De plus, l'[article 9.9.7](#) du livre de règlements administratifs de Hockey Québec s'appliquera.

7. ÉQUIPE QUI NE SE PRÉSENTE PAS

Si une équipe ne se présente pas à une joute en cours de tournoi, le comité se réserve le droit d'exiger des frais, l'équipe adverse sera considérée comme ayant gagné la joute par défaut par la marque de 1 à 0 et aura son Franc jeu.

8. CLASSEMENT DES ÉQUIPES

Les équipes seront classées suivant la demande d'adhésion de l'équipe à Hockey Québec. Toutefois, une équipe peut lors de son inscription au tournoi, demander à être surclassée conformément à l'[article 9.5.4.e](#) de Hockey Québec.

9. ÉLIGIBILITÉ DES JOUEURS

Pour être éligible, un joueur doit être enregistré en bonne et due forme auprès de Hockey Québec dans l'équipe qui se présente au tournoi.

10. PROTÊT

L'article 7.4 de Hockey Québec s'applique.

11. FINALE :

Lors des finales, 1h avant le début de la partie, il y aura un tirage au sort pour connaître l'équipe receveur et visiteur. Si une équipe n'est pas présente au bureau du registraire, le tirage aura lieu avec un membre du comité du tournoi.

12. DIVERS

Toute personne suspendue par Hockey Canada, Hockey Québec ou un organisme reconnu par elles, ne peut participer à une joute du tournoi tant et aussi longtemps qu'elle n'a pas complété la durée de sa suspension.

Lorsqu'un joueur est expulsé d'une joute, un membre du personnel de l'équipe ou un parent responsable doit se rendre avec ce joueur dans la chambre et y demeurer.

Tout méfait survenant à l'intérieur de l'aréna suite à des gestes volontaires ou de frustrations de la part de représentants d'équipes (joueurs, entraîneurs ou autres) est sous la responsabilité de l'équipe concernée.

LES JOUEURS DOIVENT DEMEURER DANS LEUR CHAMBRE JUSQU'AU MOMENT OÙ LES ÉQUIPES QUI JOUENT AVANT EUX AIENT RÉINTÉGRÉS LEURS CHAMBRES RESPECTIVES. Toutefois il sera permis aux gardiens de but de sortir de la chambre pour effectuer des exercices d'étirements tout en demeurant dans la section des chambres des joueurs.

En cas de blessure à un joueur, seuls le personnel médical du tournoi et le PSSH de l'équipe ont accès à la surface glacée. Ce même personnel médical peut déclarer un joueur inapte à participer ou à poursuivre une joute.

Le comité du tournoi se réserve le droit de prendre toute décision relative à la bonne marche de l'événement.

EN CAS DE LITIGE RELATIVEMENT À UN RÈGLEMENT OU AUTRE PROBLÈME MAJEUR, DURANT LE TOURNOI, SEULS LE GÉRANT ET L'ENTRAÎNEUR-CHEF DE L'ÉQUIPE SERONT ADMIS À DISCUTER AVEC LES MEMBRES DU COMITÉ DU TOURNOI. AUCUNE VIDÉO ET AUCUNE PHOTOGRAPHIE NE SERONT ACCEPTÉES POUR APPUYER LE LITIGE EN QUESTION. LE COMITÉ DU TOURNOI RENDRA UNE DÉCISION IMMÉDIATEMENT APRÈS LA RENCONTRE ET CETTE DÉCISION SERA FINALE ET IRRÉVOCABLE.

N.B. La musique sera tolérée dans la chambre des joueurs (es) à volume modéré.

RÉVISÉ le 23 août 2021



ATTESTATION D'ACCEPTATION DES RÈGLEMENTS

Je _____,

entraîneur de l'équipe _____,

reconnais avoir pris connaissance de tous les règlements
du tournoi provincial midget de Trois-Rivières
Ouest et m'engage à assumer les conséquences
si le non-respect de l'un de ceux-ci survenait.

Signature : _____

Date : _____

Formulaire à signer et envoyé en même temps que
l'inscription.